



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX

En chiffres | 2012

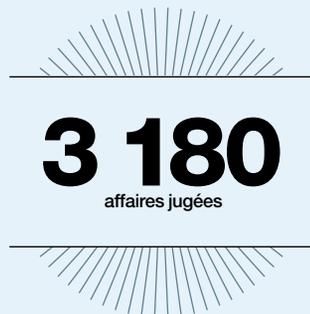
Le mot de la présidente | Anne Guérin

La cour administrative d'appel de Bordeaux a mis à profit l'accalmie qui s'est observée, en 2012, sur le front des nouvelles requêtes (3 268 affaires à juger contre 3 431 en 2011) pour consolider l'assainissement de sa situation. Avec seulement une quarantaine de requêtes de plus de deux ans (soit 1,6% de son stock) et un délai moyen de règlement des litiges d'à peine plus de dix mois, la cour présente

un bilan d'activité satisfaisant. L'impossibilité pour la juridiction – et ce pour la troisième année consécutive – d'équilibrer ses entrées par ses sorties (3 180) constitue un motif de préoccupation, mais le stock ainsi mécaniquement alourdi (2 752) demeure encore sous contrôle.

Nombre d'affaires jugées

en 2012

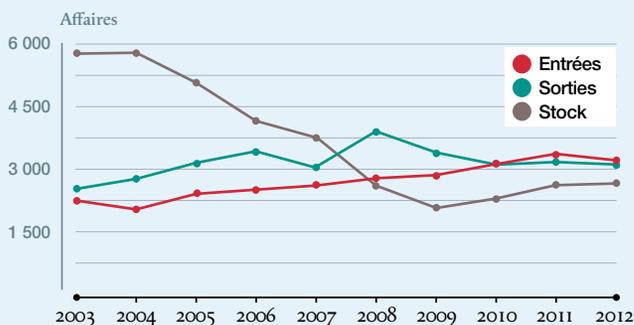


Délai prévisible moyen

de jugement en 2012



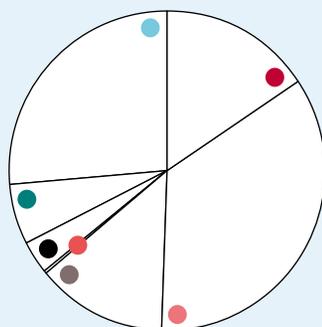
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2003



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2012 par type de contentieux



- 15,7 % Contentieux fiscal
- 34,8 % Étrangers
- 13,6 % Fonction publique
- 0,2 % Logement
- 3,3 % Police
- 6,2 % Urbanisme et aménagement
- 26,2 % Autres matières

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2003

